Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_07-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 34

Ayant donné procuration : 7

Absents : 2

Votants : 41

Date de convocation
2 juillet 2026

Le 8 juillet 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Adil BOUKLATA pouvoir à Lucile MOGLIA
Jean-Charles MINIER pouvoir à Isabelle IMBERT
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Jennifer LE DU
Maxime DUMOULIN pouvoir à Emma POEDRAS
Nadia DRUILLENNEC pouvoir à Hervé GUIHARD
Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Didier LE BUHAN

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
Raphaël LE MÉHAUTÉ, Joëlle CONIN

Secrétaire de séance
Emma POEDRAS

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_07-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 8 juillet 2026** **Rapporteur : Mme LEMAITRE**

Conseil municipal

Délibération

7 - Associations à caractère social - Subventions 2026 (fonctionnement) - 2ème tranche et convention financière

Exposé des motifs

Dans le cadre de la politique municipale en matière de soutien aux associations à caractère social, il est proposé d'attribuer une deuxième tranche de subventions listées dans le tableau ci-après selon la répartition suivante :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNÉES			
Associations	**Objets**	**2025**	**2026**
Aide aux personnes âgées			
Office des retraités briochins (ORB)	L'ORB développe de multiples actions afin de promouvoir le bien vieillir, d'assurer l'accompagnement et la promotion de la vie des clubs de quartier, lutter contre l'isolement et favoriser les solidarités intergénérationnelles, contribuer à porter l'expression des personnes retraitées auprès des instances représentatives locales et départementales.	76 500 €	76 500 €
ADMR	Association d'aide à domicile	500 €	0 €
Aide aux familles			
Le Secours Populaire	Le Secours Populaire Français, association loi de 1901, intervient sur l'ensemble du territoire briochin, avec pour mission de venir en aide aux plus démunis. A cet effet, il propose une aide alimentaire et vestimentaire. Dans le cadre de sa campagne « vacances », il propose aux personnes accueillies de partir en vacances en caravane ou avec Bourses solidarité vacances. Les enfants peuvent aussi partir en vacances dans des familles ou en colonies. Une journée de vacances est également proposée durant la deuxième quinzaine d'août aux	7 000 €	7 000 €

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_07-DE

	enfants qui ne sont pas partis afin qu'ils aient des souvenirs à raconter à leurs copains à la rentrée. Le Secours Populaire Français organise un séjour de vacances pour les seniors.		
La Croix Rouge	La Croix-Rouge Française, association loi de 1901, a pour mission de venir en aide aux plus démunis. Elle intervient pour l'ensemble de la population sur le territoire briochin, notamment dans les domaines suivants : • le SAMU social ; • le plan canicule ; • l'aide aux plus démunis par l'aide alimentaire et la vestiboutique ; • les ateliers de français langue étrangère, ouverts aux personnes non francophones de toute nationalité ; • les postes de secours ; • les formations tout public.	7 000 €	7 000 €
La Banque Alimentaire	Association de lutte contre la faim. Collecte, stockage et distribution de l'aide alimentaire par l'intermédiaire d'associations briochines comme la Croix-Rouge, Saint-Vincent-de-Paul, Armor STAPS…	2 500 €	3 000 €
Sécurité Sociale de l'alimentation	Expérimentation d'une caisse locale alimentaire. Informer et mener des animations de sensibilisation sur la sécurité sociale de l'alimentation.	0 €	3 000 €
Société Saint-Vincent-de-Paul	L'association intervient auprès de familles pour de l'aide alimentaire.	200 €	700 €
ADFI Association pour la défense des familles et de l'individu	L'association a pour fondement le soutien, l'aide, le conseil et l'accompagnement des personnes victimes des dérives sectaires.	100 €	100 €
AFDMA Accueil des familles de détenus de la maison d'arrêt	L'association fait fonctionner la maison d'accueil des familles aux heures de parloirs, 6 jours sur 7 et tous les mois de l'année.	1 200 €	1 200 €
Vacances et Famille	Accompagnement des familles pour les organisations de séjours de	500 €	500 €

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_07-DE

	vacances suivant le coefficient familial. Accompagnement au premier départ accompagnement au transport, animation sur les séjours de vacances.		
Aide aux personnes en difficulté / Lutte contre l'exclusion et l'isolement			
Association Loisirs Capucins	L'association vient en aide et en soutien aux équipes d'animation de l'EHPAD Les Capucins.	500 €	200 €
ATD Quart Monde	De nombreuses activités sont organisées bibliothèque de rue, université populaire, etc dans le quartier de Balzac / Plateau.	400 €	400 €
Les Ateliers du Cœur	Le but de l'association est la lutte contre toutes les formes d'exclusion et l'aide à l'insertion sociale et économique des personnes démunies.	950 €	900 €
Cent pour un toit	Soutien financier auprès de familles migrantes.	475 €	1 000 €
Collectif d'aide aux jeunes migrants et à leurs accompagnants des Côtes d'Armor	L'association CAJMA 22 regroupe 150 familles qui accueillent de façon alternative à leur domicile 80 jeunes migrants mineurs qui vivaient à la rue sur Saint-Brieuc. Avec l'aide matérielle et éducative apportée par ces familles, ces jeunes trouvent des conditions favorables à leur intégration et leur insertion.	1 140 €	1 500 €
Culture ZàTOUS	Lutter contre les exclusions et agir en faveur de l'insertion sociale des personnes, en particulier des plus démunies, en facilitant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs. L'association contracte des partenariats avec les opérateurs culturels et sportifs pour offrir des places aux publics exclus et organise des actions de sensibilisation.	350 €	500 €
Ordre de Malte	Accompagnement des personnes isolées à diverses manifestations. Organisation d'un petit déjeuner aux personnes sans abri et / ou isolées de Saint-Brieuc les dimanches d'hiver (novembre à fin mars).	0 €	600 €
Secours catholique	L'association vient en aide aux personnes en difficulté et en forte précarité en les rencontrant et en les accompagnant sur différentes actions mises en place.	375 €	350 €

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_07-DE

Secours catholique Maisons des Familles Costarmoricaines	Escale Familles : lieu d'accueil de jour ouvert en 2017 pour les familles les plus fragiles sans logement situé à la Maison Saint-Yves	1 500 €	3 000 €
Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)	Financement de l'équipe projet (convention pluriannuelle 2024-2026)	18 080,15 €	12 534,43 €
FAVEC 22	Aide aux personnes isolées	100 €	0 €
TOTAL SUBVENTIONS		**119 370,15 €**	**119 984,43 €**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution des subventions pour un montant total de **119 984,43 €** au titre des subventions de fonctionnement pour les associations hors convention, conformément au tableau présenté ci-dessus.

APPROUVE les termes de la convention financière 2026 à conclure avec l'Office des retraités briochins (ORB) dont le soutien annuel de la Ville au titre du fonctionnement et des aides en nature, est supérieur à 23 000 €.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

Présents : 34	Pouvoirs : 7	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 40	Voix Contre : 1	Abstention : 0	

Vote contre : Pierre-Yves THOMAS

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Emma POEDRAS
	